

# Ecole municipale d'Arts plastiques

## Fiche d'inscription Année 2026/2027

Nouvelle inscription

Réinscription

La présente fiche d'inscription doit être renseignée et adressée au service Culture et Vie Associative par courrier au 12 rue des 7 îles ou par mail à [culture@perros-guirec.com](mailto:culture@perros-guirec.com)

Les cours débuteront le 14/09/26 et se termineront le 24/06/27

### Renseignements administratifs

➔ De l'élève :

Nom :

Date de naissance :

Prénom :

➔ Des parents (à compléter pour les -18 ans) :

Nom :

Date de naissance :

Prénom :

➔ Adresse du domicile

Adresse :

Ville :

Code postal :

➔ Adresse de facturation (si différente)

Adresse :

Ville :

Code postal :

➔ Coordonnées

Téléphone :

Portable :

Mail :

### Cours de dessin et de peinture

➔ Cochez le créneau souhaité :

**Enfants**

6/8 ans

**Jours**

Mercredi

**Horaires**

10h/11h30

9/10 ans

Mercredi

15h/16h30

11/14 ans

Mercredi

17h/18h30

**Adultes**

Lycéen / Etudiant / Adulte

Lundi

17h30/19h30

Lycéen / Etudiant / Adulte

Jeudi

13h45/15h45

Lycéen / Etudiant / Adulte

Jeudi

16h/18h

**NOUVEAU**

# Ecole municipale d'Arts plastiques

## Fiche d'inscription Année 2026/2027

### Tarifs annuels

→ Cochez le tarif correspondant :

|                                                                   | Perrosiens | Extérieurs |
|-------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Enfant                                                            | 180€       | 254€       |
| Adulte                                                            | 378€       | 563€       |
| Demandeur d'emploi/étudiants/lycéen<br>(justificatif obligatoire) | 254€       | 254€       |
| Personne en situation de handicap<br>(justificatif obligatoire)   | 79€        | 121€       |

Tout justificatif donnant droit à réduction doit être joint impérativement au bulletin d'inscription pour être pris en compte.

### Règlement

Suite à l'enregistrement de votre inscription vous recevrez un avis de paiement à régulariser auprès du Trésor Public.

Toute annulation en cours d'année ne pourra être acceptée qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif stipulant le motif de l'arrêt.

Je m'inscris pour l'année 2026/2027 et m'engage à régler le montant de l'inscription dès réception de l'avis émis par la perception :

En 1 versement

En 3 versements 30/10/2026, 30/01/2027, 30/04/2027

A Perros-Guirec,

Le .....

Signature ou Nom et Prénom précéder de la mention « lu et approuvé »

Retrouvez tous ces documents sur le site internet de la ville :

[www.perros-guirec.com](http://www.perros-guirec.com)